



Les derniers hivers rigoureux, nous ont appris à tirer des enseignements pour la mise en place d'une meilleure organisation des moyens municipaux en cas de fortes chutes de neige.

Certaines zones de notre territoire se trouvent rapidement bloquées par des phénomènes de « congères ».

Actuellement, il existe trois structures capables de débloquer notre réseau routier :

- Les déneigeuses du conseil départemental (camions orange ou blanc)
- Le tracteur communal équipé d'une lame
- L'aide des agriculteurs locaux (parfois missionnés par le Conseil Départemental d'Eure et Loir, mais aussi et surtout pour des missions de solidarité)

Pour être efficace, des priorités sont établies pour répondre aux urgences. En effet, les moyens déployés seront plus rapides pour dégager une route donnant accès à des personnes nécessitant des soins (Accès infirmières, ambulances,).

La deuxième priorité est de faciliter les actifs à rejoindre les axes départementaux pour se rendre sur leur lieu de travail (vers les gares de La Loupe ou Courville, Axe Chartres - Nogent).

Nous invitons donc toutes les familles à déclarer les personnes fragiles nécessitant un passage régulier des services médicaux à la mairie en période hivernale au 02 37 49 80 20.

La municipalité pourra réorienter le tracteur communal en cas d'extrême urgence déclarée.

Il est conseillé de s'inscrire sur le site internet de la commune www.champrond-en-gatine.fr pour bénéficier d'informations en temps réel (newsletter).

Suite à des décrets préfectoraux, le transport scolaire pourra être interrompu. Le syndicat scolaire informera également les familles via les moyens de communication tels que Site internet, téléphone,...

Des axes communaux ou départementaux pourront être fermés à la circulation de façon temporaire. Pour le confort et la sécurité de chacun, des déviations seront mises en place.

En cas de grosses congères, les 2 routes concernées par un avis de fermeture sont :

- D129 (Champrond-en-Gâtine > Beaufort)
- Portion entre « le Moulin » et « l'Aiguillon »

Le passage par la route de Combres via « la Graiserie » ou la route d'Illiers serait privilégié.

La commune :

Tous les axes **rouges** du plan ci-dessous sont traités par le conseil départemental d'Eure et Loir.

Les axes **orange** sont déneigés par les services municipaux.

Les axes **violet** pourraient être fermés à la circulation exceptionnellement.

Il faut savoir que notre commune est très étendue, il faut environ 4h30 de travail avec le tracteur communal pour déneiger les routes de notre compétence.

Il arrive parfois, que les agents communaux fassent plusieurs passages dans la même journée.

La municipalité invite les riverains à la patience lors des fortes chutes de neige. Le tracteur de la commune parcourt environ 19 kms de voirie.



Le centre du village :

Tous les axes **rouges** du plan ci-dessous sont traités par le conseil départemental d'Eure et Loir.

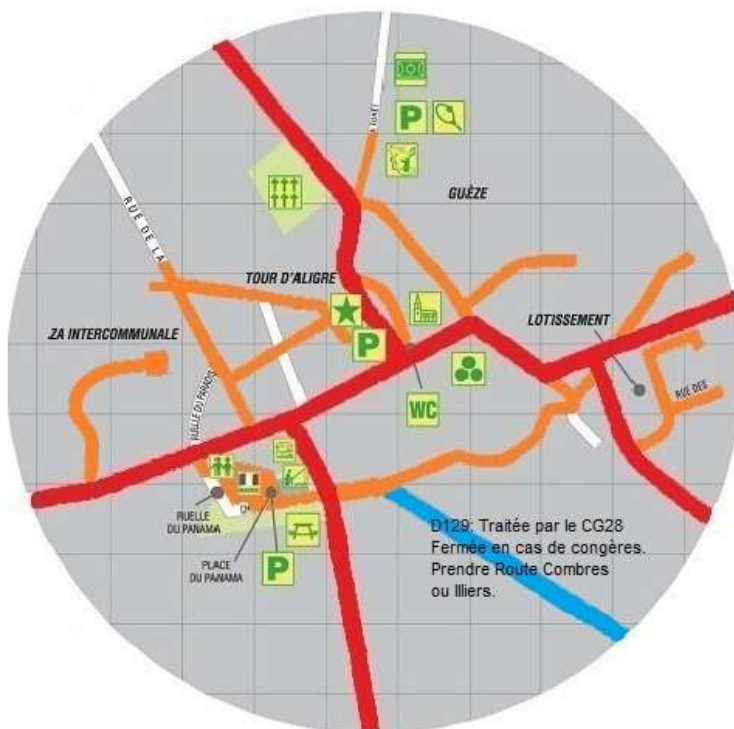
Les axes **orange** sont déneigés par les services municipaux.

Les employés communaux concentreront leurs efforts pour rendre accessibles au plus vite les commerces indispensables et axes permettant d'atteindre les routes départementales.

Attention !

La loi rappelle que chaque propriétaire, chaque locataire est responsable du déneigement face à son domicile.

Grâce aux efforts de chacun, le réseau piétonnier peut être ainsi rapidement praticable.



Document à conserver.

La municipalité remercie tous les agriculteurs locaux pour l'entraide lors des périodes neigeuses.